



Déclaration de l'Unsa Éducation Bretagne CTA DU 20 JANVIER 2022

Monsieur le Recteur,

Mesdames et Messieurs les membres et du CTA,

Sans revenir sur ce qui a été dit durant la déclaration préalable intersyndicale, nous tenions à vous rappeler que dans notre Académie les différentes composantes de l'UNSA Éducation vous ont toutes alerté sur les difficultés que rencontrent depuis plusieurs mois tous les personnels.

Le 25 octobre, en CHSCTA, au nom de l'UNSA Éducation, nous vous avons alerté solennellement sur l'état de santé et de fatigue des personnels de l'Éducation. Nous vous disions alors que ceux-ci n'en pouvaient plus et qu'il était temps que notre ministre et ses représentants locaux prennent la mesure de la réalité du quotidien des personnels.

Les semaines qui se sont écoulées depuis ont duré une éternité pour nos collègues. Après une mobilisation record, le 13 janvier, le gouvernement a fait des premières annonces quant à sa volonté d'améliorer la gestion de crise à l'École.

Nous reprendrons localement ce qui a été dit par nos représentants nationaux de l'UNSA Éducation en CHSCTM du 18 janvier: si l'exaspération de l'École a réellement été entendue, les annonces du 13 janvier doivent prendre concrètement forme, et vite.

Les revendications de l'Unsa Éducation et de ses syndicats sont claires :

- Informer directement la profession par le canal professionnel de tout changement des règles sanitaires en pesant bien leur intérêt et en laissant un délai suffisant d'application.
- Cesser d'exiger des enseignants une double journée de travail en supprimant explicitement la consigne de cumuler enseignement en présentiel et en distanciel, gestion de la crise journée et soirée, semaine et weekend.
- Suspendre tout ce qui n'est pas prioritaire (évaluation d'écoles et d'établissements, formations, rédaction de projets...).

- Recruter des personnels (en ouvrant la liste complémentaire pour les enseignants) en nombre suffisant et avec des statuts attractifs afin d'assurer les remplacements aujourd'hui non effectués qui déstabilisent chaque jour nos écoles et nos établissements, afin de permettre la prise en charge, la gestion et le suivi des élèves positifs et cas contacts.
- Nous équiper d'autotests, mais aussi de masques FFP2 pour celles et ceux d'entre nous qui le souhaitent selon le métier ou la vulnérabilité, et cela en complément des masques chirurgicaux promis que nous comptons bien recevoir au plus vite.
- Anticiper toute réorganisation (examens, stages en milieu professionnel...) pour ne pas mettre en péril notre travail d'équipes et les parcours de nos élèves.
- Intervenir au plus près des territoires pour que les travaux sur le bâti scolaire s'engagent concrètement.

La situation, de ce début de semaine, était à nouveau critique dans de nombreux territoires. Les informations qui nous remontent font état d'une contamination croissante et inquiétante au sein des classes entraînant des conditions de travail de plus en plus difficiles car nombre d'élèves et d'enseignants sont touchés. Certaines situations nous interrogent sur la protection des élèves et des personnels, absolument pas prioritaires dans ce protocole qui impose de garder coûte que coûte les classes ouvertes, classes qui ferment par ailleurs, faute de possibilité de remplacement...

Nos collègues sont épuisés. Le principe de précaution devrait s'imposer et nous vous demandons d'alerter officiellement notre Ministre sur la réalité actuelle de nos écoles et de nos établissements dans l'académie.

C'est dans ce contexte que nos collègues exaspérés vont apprendre que leur école ou établissement est concerné par une mesure de carte scolaire. Au vu de ce qu'ils subissent ces derniers mois, et encore plus ces dernières semaines, le moins qu'on puisse dire est que cela sera particulièrement mal vécu. D'autant plus que les CTSD en distanciel ne laissent pas les mêmes possibilités à nos représentants pour défendre la situation des écoles concernées. La crise sanitaire a montré que l'école a besoin de moyens humains supplémentaires d'enseignants en créant des postes mais aussi en revalorisant une profession qui n'est plus attractive en termes de rémunération.

D'autres domaines appellent eux aussi une réaction. Ils ont, depuis trop longtemps, été ignorés : c'est notamment le cas de la sous-administration de notre ministère. La surcharge de travail pour les personnels a atteint les limites du supportable et rien n'est fait pour apporter une réponse. Les ambitions du ministère en matière d'amélioration de la gestion des ressources humaines, pourtant affichées comme une priorité, sont d'emblée obérées par la réalité. Les moyens attribués tant pour les services académiques que dans les établissements, dans un contexte fortement dégradé depuis longtemps, annoncent une

nouvelle fragilisation de l'administration du système éducatif préjudiciable tant aux personnels qu'aux élèves.

Pour la vision globale que promeut l'UNSA Éducation, notre système est également gravement fragilisé par son sous-investissement des missions accomplies par les personnels sociaux et de santé. Un grand plan de recrutement pluriannuel est nécessaire pour pouvoir donner enfin au service social les moyens d'accompagner les élèves de la maternelle aux lycées aux côtés des services infirmiers. C'est une nécessité pour soutenir les équipes confrontées à d'immenses défis éducatifs, ignorée cette année encore. Par ailleurs, force est de constater que les professionnels de santé ne veulent plus venir travailler à l'Éducation nationale. Un état critique a été atteint, ils ont pourtant montré combien ils étaient essentiels dans la période que nous vivons depuis deux ans.

Nous attirons aussi votre attention sur les personnels d'encadrement, corps d'inspection, personnels de direction, personnels de vie scolaire, directeurs et directrices d'écoles, toutes et tous au front depuis deux ans et qui montrent des signes très inquiétants d'épuisement.

Enfin, l'UNSA Éducation s'oppose à l'article 41 de la Loi 3DS qui confère l'autorité fonctionnelle sur les adjointes et adjoints gestionnaires aux collectivités territoriales. L'an passé nous avons déjà fait part de la colère légitime des personnels concernés et des équipes. La voie choisie pour améliorer le fonctionnement des établissements et les relations avec les collectivités n'est pas la bonne.

Nous vous remercions de votre attention

Jean-Michel HERVE

Tanguy JOUAULT